



VERSEMENT DE RENTE POUR INVALIDITE INTERROMPUE

Par **ZOZOTOON**, le **24/08/2015** à **13:34**

Bonjour. Suite à un accident de travail en 1997 au cours duquel j'ai perdu un oeil, je suis passé en invalidité et est perçu une rente par la CPAM et la complémentaire employeur jusqu'en 2003. A cette date, la complémentaire ne dit que je leur doit 17 000 euros car j'ai repris une activité, ce qui n'était pas mentionné dans le contrat. Les paiements CPAM n'ont jamais été interrompus. En 2013, je redemande l'ouverture de mes droits à cette rente, qui m'est accordé. On revient même sur 2 ans conformément à l'article L114-1 du code des assurances. Ma question est la suivante: ai-je le droit de demander la rétroactivité sur les années non perçues de 2003 à 2011? Merci de votre retour.